



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
REGION AQUITAINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 novembre 2012**

Le présent procès verbal  
compte 56 pages, annexes  
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 24 membres présents sur 29 (annexe 1).

M. HILLION sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour (annexe 2) est adopté

Le procès verbal de la séance du 26 juin 2012 est adopté à l'unanimité,

**1. Règlement intérieur**

Le Proviseur présente le projet de règlement intérieur du conseil : sa composition et son rôle y sont rappelés. Les deux derniers articles, plus particuliers à l'établissement, sont commentés. Adoption à l'unanimité. Ce règlement intérieur figure en annexe 3.

**2. Composition des commissions**

La liste des membres, élus chacun par le corps électoral concerné, pour les diverses commissions figure en annexe 4.

**3. Affaires financières 2012 : Décision budgétaire modificative pour information.**

M. HILLION présente une DBM (annexe 5) prenant acte de 2 subventions affectées du Conseil Régional : L'une de 25.000 € a été attribuée au lycée pour l'achat des actifs informatiques rendus nécessaires par la mise à niveau du réseau qui a eue lieu dans l'été 2012. Le Proviseur précise à cette occasion qu'après moult péripéties, le débit devrait être augmenté après une intervention enfin programmée par SFR et France Télécom le 28 novembre.

En outre, un montant de 622 euros nous est alloué au titre des crédits LOLF. Ce montant sera affecté en intégralité aux fonds sociaux. Proposition adoptée à l'unanimité.

L'autre, de 8.057 € est destinée à l'enseignement de l'EPS. Son utilisation concernera les transports vers les stades et la construction de la nouvelle piste d'athlétisme sur le plateau sportif.

Cette DBM ne soulève pas de remarque particulière.

**4. Affaires financières 2012 : Remises gracieuses.**

L'intendant présente au CA la procédure de recouvrement des factures et explique que le processus est arrivé à son terme sans succès pour 4 familles (échec de l'huissier ou demande de la Banque de France pour surendettement). Il est donc proposé de procéder à la remise gracieuse de ces 4 créances, pour un montant total de 1.812,92 €. Proposition adoptée à l'unanimité.

**5. Logements de fonction**

Demande de changement d'affectation.

Le collègue a demandé à loger un de ses personnels dans l'appartement libre du lycée, afin de regrouper sur le même palier du 2<sup>o</sup> étage les 3 logements dont il dispose. En échange il laisse au lycée la jouissance de l'appartement dit de l'infirmière, en rez-de-chaussée.

Il est donc proposé au CA de demander aux deux collectivités territoriales concernées de procéder à un échange. Proposition adoptée à l'unanimité.

## Logement d'un agent d'accueil

Le lycée dispose par ailleurs d'un autre logement inoccupé, celui dit de l'agent d'accueil.

Mme PEREIRA, agent d'accueil, demande à être logée et accepte les modifications d'obligation de service liées

Cette requête peut donc être facilement satisfaite.

Le Conseil Régional a émis un pré-avis favorable. Il est donc nécessaire de faire une demande de changement de statut et de profil de poste à la Région.

Le lycée bénéficiera ainsi plus facilement d'un personnel pour assurer la fermeture des locaux.

A l'unanimité le Conseil émet un avis favorable à cette demande et à l'ensemble des formalités nécessaires conséquentes.

## **6. Rapport annuel d'activités 2011/2012.**

Le pré-rapport envoyé avec la convocation est amendé par quelques remarques. Sa version définitive figure en annexe 6.

Mlle CAMPAGNOLLE fait remarquer que de son point de vue ce n'est pas le grand nombre de professeurs à temps partiel qui est responsable du recrutement d'un nombre élevé de contractuels (page 3) mais la gestion tendue des postes.

Elle demande, pour comparaison, les pourcentages de choix des enseignements d'exploration à la rentrée 2012. Un tableau sur trois ans figure en annexe 7.

Le Proviseur fait remarquer que la forme de ce rapport n'est pas celle demandée par les autorités académiques : il devrait être beaucoup plus simple pour rentrer dans le logiciel « Perceval ». Il a cependant fait le choix de conserver une forme plus détaillée, pour l'information de tous.

## **7. Voyages et sorties**

Mme DARCOS souhaite faire visiter à ses élèves le laboratoire départemental d'analyse de l'eau à Mont de Marsan. Elèves de 2° sciences et laboratoire. Gratuit. Fin décembre, en 2 sorties. Accord unanime.

Festival des arts des suds. Participation les 22 et 23 novembre de 7 classes (5 secondes, dont une deux fois et TL) à des séances au Pégly. Gratuit. Accord unanime.

Voyage en Europe de l'Est : le voyage, voté l'an dernier, aura lieu du 5 au 12 avril.

Voyage en Italie. L'échange traditionnel entre Duruy et Trévis ne pourra avoir lieu cette année, à la suite de modifications dans le corps enseignant italien. Le professeur concerné est en cours de recherches pour trouver un lieu de séjour intéressant. Il est demandé au conseil de se prononcer sur un avis de principe. Accord unanime, moins une abstention.

Voyage Paris - Strasbourg. Grâce à l'appui de deux personnalités politiques, M. DELMAS MARSALLET peut organiser un voyage à Paris (Louvre, Assemblée Nationale, Ministère des Relations avec le Parlement, Musée d'Orsay, cité de l'immigration, Versailles) et Strasbourg (Parlement européen, Mémorial d'Alsace-Moselle, ville). 12 au 19 janvier. 1°ES2. Coût prévisionnel 220 € maximum pour les familles. Accord unanime.

Sortie ski. L'association sportive organise depuis plusieurs années une journée dans les Pyrénées. Le succès croissant de cette journée a conduit les organisateurs à la dédoubler. Mme DUBOUCHET n'exclut pas de devoir en faire 3 cette année. L'organisation matérielle et financière relève entièrement de l'AS, qui pense faire payer 30 € aux familles pour la journée et toutes les prestations (forfait, équipement, transport,...). Mlle CAMPAGNOLLE émet le souhait que les élèves d'une même classe partent le même jour. Mme DUBOUCHET lui répond que le choix de la journée est fonction du niveau de ski, pour une question d'encadrement sur les pistes. Elle essaiera d'en tenir compte. Le CA donne son accord unanime à cette sortie.

A cette occasion le budget 2013 et ses contraintes ont été évoqués : chaque voyage nécessite une participation du budget du lycée : au minimum la part des accompagnateurs. Les contraintes fortes qui seront évoquées dans la suite de la séance conduisent le proviseur à présenter ces projets avec un avis favorable parce qu'ils ont été entamés avant que nous ayons connaissance de ces restrictions budgétaires. Pour la suite de l'année, il lui semble difficile d'envisager d'autres voyages.

## **8. Internat d'excellence**

L'inspection académique a proposé au lycée d'étudier la possibilité d'accueillir 6 places d'internat d'excellence, places actuellement situées à Despiau.

Les élèves concernés viennent en effet des réseaux d'éducation prioritaire : le collège DURUY, celui de Roquefort font partie des « fournisseurs » potentiels et relèvent du secteur de notre lycée.

Il s'agit pour ces collèges de proposer des élèves méritants qui sont pris en charge par l'Etat en tant qu'internes et font l'objet d'un suivi attentif lors de leur scolarité.

Le lycée Despiau n'a pas émis, à notre connaissance, d'objection à cette mutation.

Le Proviseur propose au conseil un éventuel délai de réflexion afin d'approfondir le dossier. Le conseil estime ce temps inutile et vote à l'unanimité son accord à cette ouverture, si le projet académique se confirme.

Le Proviseur saisit cette occasion pour faire le point sur des idées évoquées l'an dernier ayant une incidence éventuelle sur l'internat : les sections sportives.

Le transfert de la section football de Despiau à Duruy n'est plus proposé.

La demande de section badminton n'a pas été confirmée par la fédération départementale. Aucun dossier n'a donc été déposé pour une éventuelle ouverture en 2013. Il semble qu'un problème de lieu de pratique se pose.

## **9. Calendrier**

Le projet de calendrier conduit à diverses discussions.

- sur les épreuves anticipées : les enseignants ont proposé de regrouper français, HG et sciences dans la même journée. Ce principe est acquis. Par contre la date proposée du 11 février n'est pas possible, pour cause de disponibilité de salles. La date dépendra de celle du bac blanc.
- Ajouter dans les prévisions la nouvelle épreuve orale de STMG, dont la date n'est pas encore fixée par l'Académie, probablement dans le courant du 2<sup>o</sup> trimestre
- Journée Portes Ouvertes : confirmée le 23 mars.
- Conseils de classe du 2<sup>o</sup> trimestre : reculés d'une semaine (du 18 février au 1<sup>o</sup> mars), à la demande des enseignants
- Remplacement de la journée de congés de Toussaint : mercredi 3 avril de 13 h 30 à 17 h 30 : cours d'un lundi semaine A de 8 à 12h ; mercredi 22 mai de 13 h 30 à 17h30 : cours d'un lundi semaine B de 13 h 30 à 17 h 30.
- Bac blanc. Une longue discussion a eu lieu. 2 conseils d'enseignement avaient demandé à ce qu'il ait lieu juste avant les vacances de mars. Les représentants des enseignants demandent à ce qu'il ait lieu juste après. Les inconvénients et avantages des deux formules, matériels, pédagogiques et pour la correction sont passés en revue. Le proviseur conclut par un sondage : il interrogera tous les enseignants pour voir si une majorité s'exprime en faveur de cette modification. Si tel est le cas, il insiste sur les délais de correction, qui devront être assez réduits pour que les résultats soient transmis dans des délais permettant un profit pédagogique.

Le calendrier prévisionnel est donc celui figurant en annexe 8.

Mmes BEZELGA et NOÉ quittent la séance.

## **10. Tarifs pour vote**

Les tarifs d'hébergement sont pour la plupart fixés par la collectivité de rattachement et seront évoqués au point suivant. Il reste cependant quelques tarifs à l'initiative de l'EPL. Il est proposé de reconduire, pour la deuxième fois, les tarifs de l'année précédente, selon le tableau figurant en annexe 9. Accord unanime.

## **11. Tarifs de restauration et d'hébergement.**

Le Conseil régional a fixé à 2 % l'augmentation des tarifs de restauration et de pension pour 2013.

Par ailleurs il a décidé d'ouvrir aux établissements la possibilité de moduler les forfaits.

En conséquence le proviseur propose d'étudier la possibilité d'offrir un forfait restauration 4 jours. La complexité de la mise en place de l'opération et des contrôles ne permettra pas, si cette mesure est adoptée d'offrir la liberté du choix du jour sans restauration scolaire. Il sera donc proposé au vote la mise en place de deux forfaits restauration : l'un de 5 jours, l'autre de 4 jours qui seront obligatoirement les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Par ailleurs il rappelle que le manque à gagner se retrouvera dans l'assiette : les repas non pris par des élèves au forfait correspondent à une recette qui est intégrée dans l'enveloppe destinée à la restauration et répartie sur tous les élèves au long de l'année. Le manque à gagner est estimé à 1.500 € par semaine.

La mise en place de cette facilité devra donc s'accompagner d'une plus grande rigueur dans l'application du règlement des services d'hébergement : dates de modifications limitées aux fins de trimestre, changements définitifs, ...

L'ouverture de cette possibilité est mise au vote. Pour : 12, abstentions : 6, contre 5.

Par ailleurs le CA donne son accord unanime à la répartition de la facturation en 14 / 8 / 14 semaines pour les 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> trimestres de l'année civile.

L'ensemble des tarifs applicables à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2013 figure en annexe 10.

M. LAGOEYTE quitte la séance.

## **12. Règlement du service d'hébergement**

En conséquence le règlement du service d'hébergement doit être modifié.

Accord unanime du CA pour la rédaction suivante :

*Le forfait « DP 4 » est également proposé sur la base de 4 repas semaine pris obligatoirement le lundi, mardi, jeudi et vendredi.*

Cette phrase est ajoutée au « paragraphe II petit a » du règlement du service d'hébergement, dont la nouvelle version figure en annexe 11.

## **13. Conventions**

L'agent comptable propose ensuite une convention de gestion du groupement comptable.

Le regroupement comptable existe sous sa forme actuelle depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le fonctionnement de l'agence comptable de plusieurs établissements entraîne des frais pour le lycée. Aussi le collège de Georges SAND de Roquefort, le collège Jules FERRY de Gabaret, le collège J Rostand, le LP Wléric ainsi que le collège Victor DURUY de Mont de Marsan se verront proposer une convention destinée à permettre le recouvrement forfaitaire de ces frais.

Le Proviseur propose ensuite une convention avec l'association « La Source ». L'Agence Régionale de Santé et l'Inspection Académique ont monté un projet sur l'agglomération montoise dans le cadre de la lutte contre les conduites addictives. Il comprend 3 volets différents pour le primaire, le collège et le lycée. Pour nous il s'agira d'actions auprès des élèves. L'association assurera une permanence dans les locaux de l'infirmerie, une journée par semaine (ou une demie journée ?). Le financement est entièrement assuré par l'ARS. La convention a pour but de permettre cette permanence. Le travail déjà effectué dans le lycée depuis longtemps et à notre entière satisfaction avec cette association sera ainsi largement facilité et augmenté.

Le CA donne un accord unanime à la signature de ces deux conventions.

Mme DUBOUCHET quitte la séance. Avec 20 présents, le quorum reste atteint.

#### **14. Budget 2013.**

M. HILLION présente les grands principes d'un budget ainsi que la nouvelle forme budgétaire.

Présentation par un diaporama joint en annexe 12.

La subvention de fonctionnement accordée par le Conseil Régional est à nouveau en forte diminution. Cette diminution est de 37 % en deux ans.

M. HILLION présente et explicite le budget proposé et figurant en annexe 13.

Pour assurer la sincérité du budget, il est proposé un prélèvement sur les fonds de réserve de 42.653 €. D'une part cette situation ne saurait se renouveler, d'autre part les contraintes vont s'étendre à tous puisque pour arriver à cet équilibre précaire les dépenses prévues sont restées au niveau de 2012 alors que de nombreux tarifs sont en augmentation.

Le montant des seuls contrats obligatoires ou facultatifs, dont la liste est jointe en annexe 14, s'élève à plus de 137.000 €, soit plus que la subvention ! Certes une partie est prise en charge par la contribution des usagers du service d'hébergement au fonctionnement, mais ce seul chiffre donne une idée de l'ampleur de l'effort à faire par chacun !

Mlle CAMPAGNOLLE, au nom des enseignants, signale que cette présentation est claire, que le travail accompli en ce qui concerne la répartition des crédits ne pourrait être meilleure, mais que les représentants des enseignants vont s'abstenir lors du vote car ils ne peuvent cautionner une telle baisse.

M. BACHÉ, Conseiller Régional, assure que les services de la Région sont prêts à satisfaire à une demande de subvention complémentaire si les prévisions qu'ils ont faites sur les économies d'énergie consécutives aux travaux ne s'avéraient pas exactes.

Le budget est soumis au vote. Il est adopté par

5 voix pour      15 abstentions      0 contre.

#### **15. Etat prévisionnel des achats**

L'EPA figurant en annexe 15 et remplaçant l'EPCP est expliqué. Le suivi n'en est plus obligatoire bien qu'il soit toujours joint au budget.

*En outre, En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée. »*

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### **16. Tableau des immobilisations**

M. HILLION explique les répercussions de la réforme du cadre budgétaire et comptable. Cette réforme implique un amortissement qui sera différencié selon l'origine du financement des biens immobilisables.

La durée des amortissements quelle que soit l'origine de financement doit être fixée par le conseil d'administration. En conséquence un tableau des durées d'amortissement est proposé en annexe 16.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

#### **17. Question diverse : motion concernant les infirmiers scolaires**

Mlle CAMPAGNOLLE a demandé l'inscription à l'ordre du jour de ce point : la FSU et la FCPE s'inquiètent d'un projet de changement de tutelle des personnels infirmiers scolaires.

Elle explique donc la situation et la motion jointe en annexe 17. Cette motion recueille 16 voix.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h 45.

Le secrétaire de séance

D. HILLION

Le Proviseur, Président

J. D. DAUX